Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2017) **Heft:** 2158

Artikel: Roche et la transparence : encore un effort : la philanthropie est

louable, mais la vigilance critique reste nécessaire

Autor: Guyaz, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014278

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Roche et la transparence: encore un effort

La philanthropie est louable, mais la vigilance critique reste nécessaire

Jacques Guyaz - 20 mars 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31226

Les grandes sociétés pharmaceutiques suisses, Roche et Novartis, occupent un peu moins le devant de la scène médiatique pour leurs pratiques de prix élevés et d'essais médicaux sans grandes considérations humaines dans les pays pauvres.

En effet, leurs publications foisonnent désormais de descriptions des actions conduites pour garantir un meilleur accès aux médicaments dans les pays du Sud. Il en va ainsi dans le dernier rapport annuel 2016 de Roche dont les conclusions ont été approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 14 mars.

Nous y apprenons que le groupe Roche a signé des accords avec plusieurs pays africains pour favoriser l'accès aux soins. Avec le Ghana, Roche a financé des programmes de diagnostic et de traitement du cancer du poumon et de l'hépatite virale. Un accord du même type a été conclu avec le Kenya. Roche annonce également des collaborations avec des compagnies d'assurance privées pour rendre les

thérapies anti-cancer accessibles aux patients dans des pays où, aux dires de l'entreprise, la «couverture publique est inadéquate». Les pays cités sont la Chine, l'Inde, le Portugal, le Vietnam et la Thaïlande.

La société met également l'accent sur sa participation à différents programmes de diagnostic et de lutte contre le VIH pilotés par l'Onusida, par la Fondation Clinton et par d'autres organismes philanthropiques. L'entreprise publie dans son rapport un diagramme montrant l'augmentation spectaculaire de l'espérance de vie des malades atteints du VIH dans l'Afrique subsaharienne au cours des 10 dernières années,

Roche met aussi l'accent sur ses actions philanthropiques conduites aux quatre coins du monde hors de son champ d'action médical. Ces opérations sont essentiellement orientées vers la formation, en particulier vers la construction d'écoles résistant aux tremblements de terre à Haïti ou au Pakistan. Par ailleurs, Roche soutient des fondations sans but lucratif au Pérou, en

Colombie, au Salvador et au Guatemala, dans le but, nous citons, «de développer une classe moyenne». Voilà un étrange objectif sociétal pour une entreprise pharmaceutique. Ceci dit, toutes ces actions, sans doute tout à fait utiles et bien conduites, méritent d'être signalées et encouragées. Tout irait donc pour le mieux dans le monde idéal, empreint d'empathie et de bienveillance, décrit par le rapport annuel de Roche?

En fait, non, la réalité demeure assez éloignée de ce généreux idéal si l'on en juge par la réaction d'Actares, la mauvaise conscience du capitalisme helvétique qui déniche tout ce qui ne va pas dans nos belles multinationales.

Tout d'abord, dans son communiqué, Actares réclame des précisions et des chiffres sur toutes ces actions d'accès aux soins conduites par Roche dans différentes contrées. Le rapport annuel ne donne aucune précision à ce sujet, se contentant d'énumérer les programmes engagés. Certes ce n'est pas le rôle d'un tel document, mais Roche pourrait

envisager l'édition d'une annexe complémentaire détaillant le financement et les résultats des différentes actions soutenues dans les pays pauvres.

Actares signale également que l'ONG <u>Public Eye</u> (anciennement Déclaration de Berne) a rendu publiques les critiques d'une participante égyptienne à un programme d'essais cliniques, en citant son nom. Sur quoi Roche a obtenu de cette personne qu'elle révoque l'autorisation donnée à Public Eye de publier son identité, puis a aussitôt attaqué l'ONG devant le tribunal régional de Bern-Mittelland pour que ce patronyme soit retiré de ses publications. Le tribunal a débouté Roche le 8 février de cette année.

Cet épisode montre que nos pharmas supportent toujours très mal la contestation et la mise en cause de leurs activités. La vigilance d'Actares est plus que jamais justifiée.

Davantage de logements à prix abordables: une initiative fédérale à l'issue et aux effets incertains

Pas de miracle à attendre pour une question complexe

Michel Rey - 16 mars 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31210

Lancée en 2014 par l'Association suisse des locataires (Asloca), l'initiative «Davantage de logements abordables» demande à la Confédération, en collaboration avec les cantons, de s'engager en faveur d'une augmentation continue de la part de logements construits par des coopératives et des collectivités publiques, part qui devrait atteindre au moins 10% des logements nouvellement construits. L'initiative propose d'introduire un droit de préemption en faveur des cantons et des communes.

Pour le Conseil fédéral, l'offre de logements en Suisse relève en premier lieu du secteur privé. Le gouvernement observe une certaine détente sur le marché du logement, tout en reconnaissant la difficulté de trouver un logement adapté à prix accessible dans certaines régions et pour certains groupes de la population. Malgré tout, il juge l'initiative irréaliste et inadéquate en regard de la répartition des compétences entre la Confédération, les cantons et les communes. Toutefois il se dit favorable à une augmentation du fonds de roulement octroyant des prêts pour la construction de logements à loyer abordable.

La position du Conseil fédéral se trouve légitimée par les travaux du groupe de travail «Dialogue en matière de politique du logement entre la Confédération, les cantons et les villes». Cette plateforme a été créée en 2013, année de forte tension sur le marché du logement, en lien avec les débats autour de l'immigration.

Elle vient de livrer, en date du 12 décembre 2016 son troisième et dernier rapport.

Pour la majorité de ses membres, la Confédération ne doit jouer qu'un rôle subsidiaire. Le logement est d'abord l'affaire du secteur privé. Le groupe de travail a examiné la pertinence et l'opportunité du droit de préemption, mais sans arriver à se mettre d'accord. Il a proposé une révision partielle du droit du bail dans le cadre du Code des obligations, qui au final a été refusée par le Parlement.

Au-delà du débat très idéologique qui oppose partisans et adversaires de l'initiative, il vaut la peine d'examiner quelques caractéristiques du marché du logement (DP 2103). Elles montrent la complexité de cette